

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la séance : L'an DEUX MILLE DIX HUIT

Le VINGT TROIS du mois de JANVIER

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Sennecey-le-Grand, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BECOUSSE

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 39

Présents : 31

Procuration : 6

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés : 37

Pour : 37

Contre :

Abstentions :

Étaient présents : Mmes et Ms Jean-Claude BECOUSSE (Président), Jean-Pierre BONNOT, Michelle PEPE, Jean-Paul BONTEMPS, Marc MONNOT, Jean-François BORDET, , Suzanne D'ALESSIO, Christian PROTET, Jean BOURDAILLET (Vice-Présidents), Jacques HUMBERT, Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, Jean-Michel COGNARD, Pascale HAUTEFORT, Monique HUGEL, Elisabeth CHEVAU, Martine GRANDJEAN, M Claude PELLETIER, Christine BOURGEON, Véronique DAUBY, Estelle PROTAT, Martine PERRAT, Jean-François PELLETIER André SOUTON, Patricia BROUZET, Alain DIETRE, Pierre GAUDILLIERE, Estéban LOPEZ, Didier RAVET, Marie FERNANDES ROCHA, Jean-Marc GAUDILLER (délégués) Marinette PUECH, Michel MAUGARD (suppléants)

Étaient excusés : Mmes et Ms, Nicolas FOURNIER (pouvoir Marc MONNOT) Marc GAUTHIER, Fabien BRUSSON (pouvoir JC BECOUSSE) Virginie PROST (pouvoir Martine GRANDJEAN) Christian CRETIN (pouvoir Marinette PUECH) Christian DUGUE (pouvoir Michel MAUGARD) Maud MAGNIEN (pouvoir André SOUTON), Patricia BROUZET, Edith LUSSIAUD (pouvoir Marie FERNANDES ROCHA), Nathalie DEJAEGER (pouvoir Pierre GAUDILLIERE),

### Date de convocation

8 janvier 2018

### Absents excusés :

Ont été nommés(es) comme secrétaires de séance : Suzanne D'ALESSIO, Philippe CHARLES DE LA BROUSSE

### Date d'affichage

8 janvier 2018

## OBJET : Environnement – convention ANAH

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

24 JAN. 2018

et publication du :

24 JAN 2018

Le Président donne la parole à Jean-Pierre BONNOT, Vice-Président en charge de l'environnement, qui rappelle que lors du Conseil Communautaire du 24 octobre 2017, le plan d'action concernant la démarche énergétique avait été validé.

Ce plan comprenait notamment la signature du protocole territoriale d'aide à la rénovation thermique des logements privés avec l'Etat et l'ANAH.

Cependant, afin de pouvoir signer ce protocole, il y a lieu de préciser :

- le montant de l'aide que la collectivité souhaite attribuer par dossier. En Saône et Loire, ce montant varie entre 500€ et 800€.
  - Le nombre de dossiers que la collectivité souhaite aider au titre de l'année 2018
- Après avoir pris attache avec la Direction départementale des territoires de Saône et Loire, ces derniers estimaient la potentialité de notre territoire rapporté aux objectifs départementaux à 21 dossiers pour 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DEFINIE le montant de l'aide à 500€ par dossier
- DEFINIE le nombre de dossier 2018 à 21

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude BECOUSSE.

